

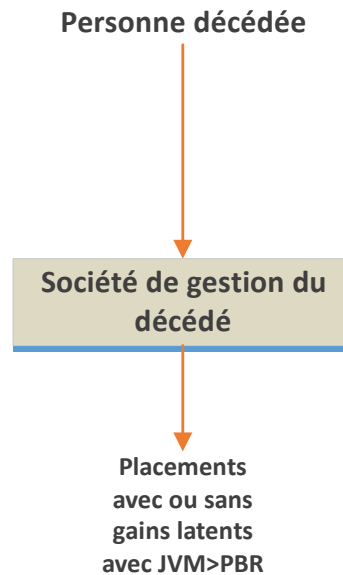
PLANIFICATION POST-
MORTEM DE TYPE
« PIPELINE »

GC FISCALITÉ



PLANIFICATION « PIPELINE »

□ Situation visée



PLANIFICATION « PIPELINE »

□ Sommaire des impacts fiscaux – sans aucune planification

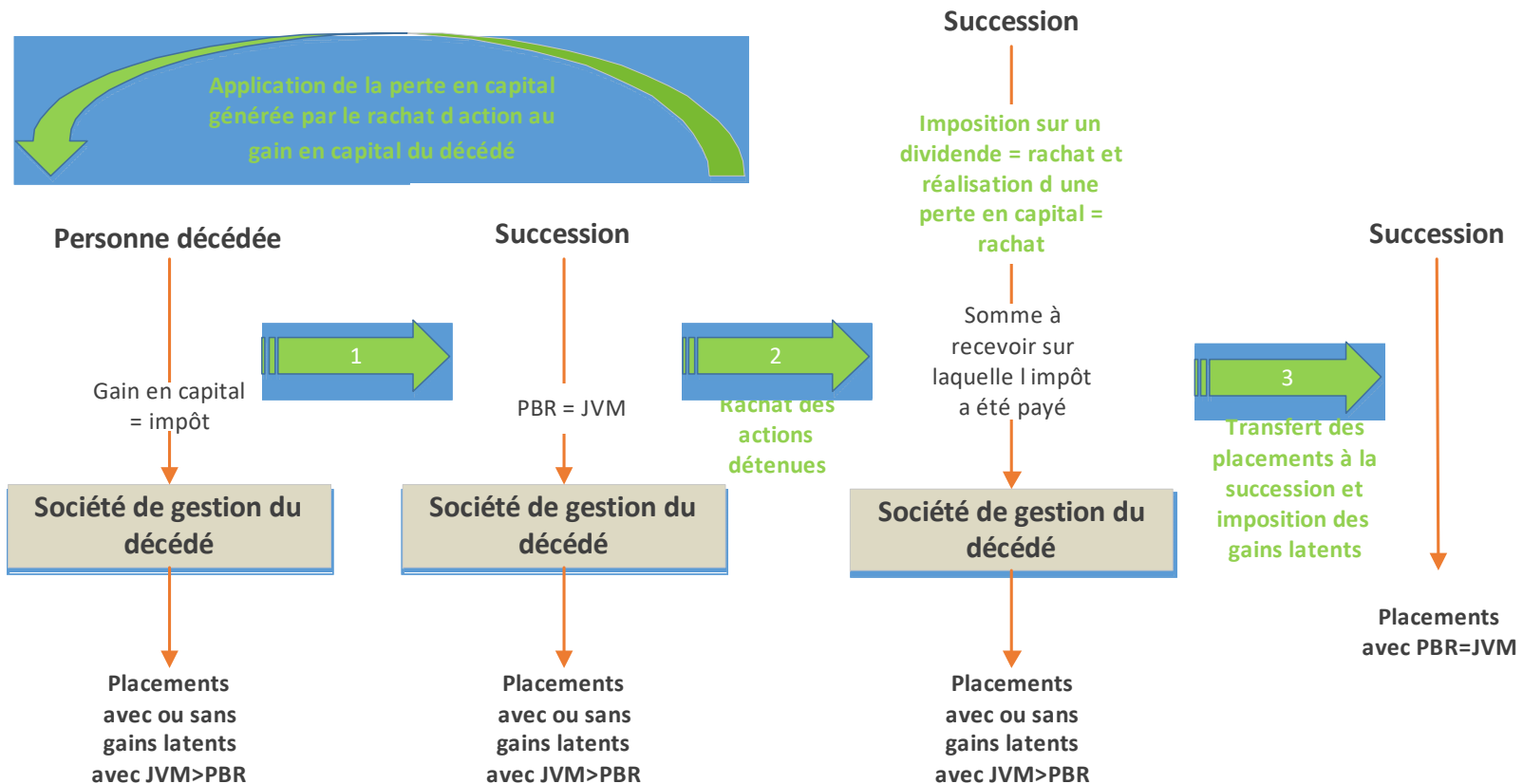
- 1) Au décès: réputé avoir disposé de tous ses biens sauf exception si transfert au conjoint:
 - Impôts sur le gain en capital sur les actions de la société de gestion.

- 2) Après le décès, si la société de gestion avait des placements ayant un gain latent:
 - Impôts dans la société sur les gains en capitaux lors de la vente de ses placements

- 3) Lorsque la société gestion veut remettre des sommes aux héritiers:
 - Impôts sur la réception de dividendes versés par la société aux héritiers

PLANIFICATION « PIPELINE »

□ Sommaire des impacts fiscaux – Rachats d'actions et planification 164(6) LIR



PLANIFICATION « PIPELINE »

□ Sommaire des impacts fiscaux – planification 164(6)

1) Au décès

- Gain en capital sur les actions de la société de gestion mais application de la perte en capital sur le gain donc pas d'impôt en découlant

2) Lors du rachat d'actions de la société gestion

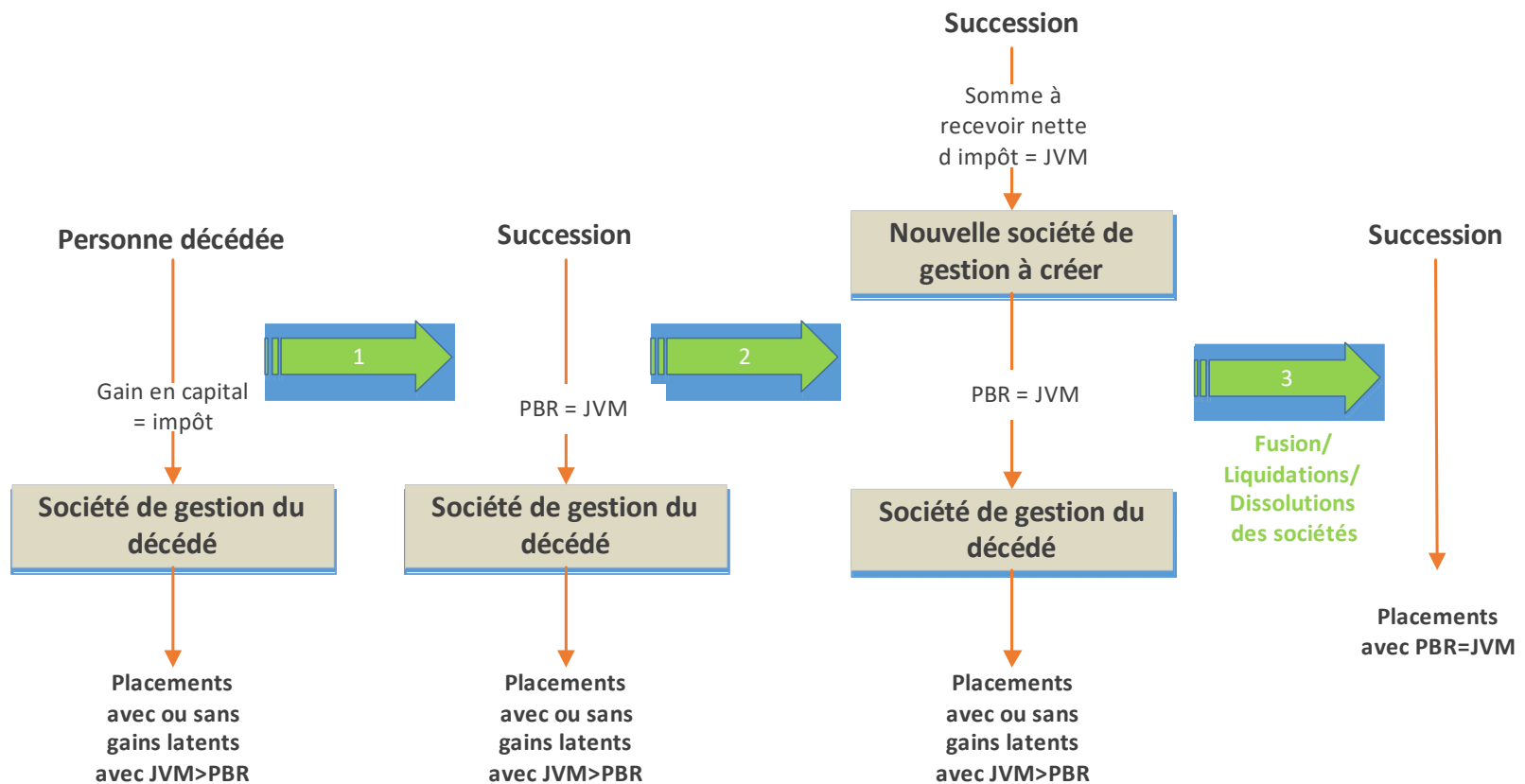
- Impôts sur la réception d'un dividende réputé = valeur de la société

3) Lors du transfert des placements de la société de gestion à aux héritiers

- Impôts dans la société sur les gains en capitaux lors de la vente de ses placements

PLANIFICATION « PIPELINE »

□ Sommaire de la planification « Pipeline »



PLANIFICATION « PIPELINE »

□ À qui s'adresse la planification dite « Pipeline »?

- Succession d'une personne décédée qui détenait une société de type « Société de gestion » ;
- Il faut que la valeur de la société de gestion au moment du décès soit de plus de 250 000\$ sinon les avantages fiscaux < les frais encourus pour la mis en place ;
- La succession n'est pas dans une situation complexe de chicane, contestation entre héritiers, idéalement avec le moins d'héritiers possible ;
- Il n'y a pas d'urgence à remettre l'argent de la succession entre les mains des héritiers (le processus prendra 1an et demi – 2 ans) ;

PLANIFICATION « PIPELINE »

□ Quel est le but recherché par la planification?

- Éviter une double ou encore une triple imposition sur les actions de cette société de gestion:
 - 1) Au décès: réputé avoir disposé de tous ses biens sauf exception si transfert au conjoint:
 - » Choix possible de ne pas profiter du roulement au conjoint pour faire la planification ;
 - » Impôt sur gain en capital sur les actions de la société de gestion.
 - 2) Après le décès, si la société de gestion avait des placements ayant un gain latent, la société réalisera un gain en capital lors de la vente des placements
 - » La planification « Pipeline » permettra de majorer le PBR des biens non amortissables comme les placements
 - 3) Lorsque la société gestion veut remettre les sommes pour sortir l'argent
 - » Les sommes sont libre d'impôt rendu à cette étape, plus d'imposition sur le dividende
- Imposer la valeur de la société de gestion comme un gain en capital et non comme un dividende (économie d'impôt de 19% ou 23% en 2021) ;

PLANIFICATION « PIPELINE »

□ Planification hybride – Cumul de 164(6) et « Pipeline »

- Planification « Pipeline » standard ne permet pas de récupérer l'impôt temporaire (IMRTD) payée par le passé dans la société. Pour le récupérer, il faut faire une planification hybride de 164(6) et « Pipeline » ;